

# CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

## COMPTE-RENDU

Mardi 9 juin 2015

L'an deux mil quinze, le mardi neuf juin 2015 à 21 h 00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 11

Ont voté Pour : 10

Contre : 0

**Présents** : 9

Abstention : 0

**Date de Convocation** : 4 juin 2015

**Présents** : MM Bruno DIONIS du SEJOUR, Pascal LOSSE, Benoît DIONIS du SEJOUR, Bernard PICHARDIE, Pierre LECLERC, Mmes Hélène AYACHE, Karine CHANTELOT, Marie-Lise NOUAILLE, Christelle MAYOR.

**Absents excusés** : Mr Philippe VIGNEAU, ayant donné Procuration à Mr Pascal LOSSE.  
Mme Corinne LOSSE.

**Secrétaire de séance** : Mr Pierre LECLERC

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 avril 2015.

### **Délibération Transfert de compétences Eau urbaine et Irrigation de la commune de Bazas au SIVOM du Bazadais – Modification des statuts**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre des dispositions nationales renforçant le rôle de l'intercommunalité, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde avait envisagé en 2011 une fusion de plusieurs structures tant communales qu'intercommunales pour la gestion de compétences spécifiques et notamment l'eau potable.

Cette démarche initiale n'ayant pas abouti, a cependant mis en évidence une nécessité de gérer d'une façon plus globale les compétences du SIVOM du Bazadais et plus particulièrement l'eau potable et l'irrigation. En effet, depuis la création du SIVOM du Bazadais en 1965, la Commune de Bazas ayant déjà son propre réseau urbain d'eau potable n'avait pas transféré ce réseau au SIVOM du Bazadais mais avait adhéré à cette structure intercommunale pour la zone rurale de son territoire au même titre que les communes ne possédant pas d'adduction d'eau potable.

Par ailleurs, dans les années 1970, la commune de Bazas souhaitant apporter une aide aux agriculteurs et plus particulièrement aux maraîchers de la commune, avait créé son propre réseau d'irrigation à partir d'une réserve artificielle constituée à Saint Michel de Pradéron. Cette compétence « irrigation » propre à la commune de Bazas n'a pas été transférée au SIVOM du Bazadais.

La commune de Bazas tout comme le SIVOM du Bazadais gérant parallèlement ces deux compétences sont exploitées par le même fermier à savoir la Régie Municipale du Gaz.

En conséquence, il a été proposé de transférer ces compétences « eau urbaine » et « irrigation » à partir du lac de Saint Michel au SIVOM du Bazadais avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce transfert de compétences nécessite une modification des statuts du SIVOM du Bazadais qui a décidé dans sa réunion du 15 avril 2015 d'accepter ce transfert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la décision du Comité Syndical du 15 avril 2015 acceptant ce transfert de compétences « eau urbaine » et « irrigation » à partir du lac Saint Michel, et la modification de ces statuts.

### **Délibération Autorisation des droits du sol – Engagement de principe**

La loi Alur par son article 134 abaisse le seuil de mise à disposition gratuite des services instructeur de l'Etat pour une commune compétente appartenant à une communauté de plus de 10 000 habitants.

Vu l'article R 423-15 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit des sols,

Considérant que le retrait annoncé pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la DDTM en matière d'instruction des actes et autorisations liés à l'application de droit des sols (ADS) concerne notre commune,

Considérant que la communauté de communes du Sud Gironde met en place un service commun d'instruction des ADS,

Considérant que notre commune devra rechercher un service instructeur garantissant la qualité de service et la protection juridique des actes ADS,

Considérant que cette solution permettra à notre commune de conventionner avec la Communauté de Communes du Sud Gironde en vue de répondre à notre besoin d'instruction des ADS,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner un accord de principe sur l'adhésion au service commun d'instruction des ADS de la communauté de communes du Sud – Gironde.

Monsieur LECLERC fait remarquer que la priorité est au développement des villes et à la protection du milieu agricole.

### **Délibération Demande de subvention au Conseil Départemental au titre des économies d'énergie et d'isolation pour la Salles des Fêtes**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux consacrés à l'économie d'énergie, par la pose d'une isolation thermique et phonique, le changement des luminaires, la mise en place d'un système de chauffage et de ventilation, l'ensemble des peintures de la Salle des Fêtes.

Le montant des travaux s'élève à **91 559,40 € H.T et 109 071,28 € T.T.C**

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé comme suit : Subvention demandée au titre de la Réserve Parlementaire : **10 000,00 €** ; Subvention demandée au Conseil Départemental 25 % x 1,09 : **24 949,93 €** et Autofinancement et / ou emprunt : **74 121,35 €**.

Le dossier de demande de cette subvention sera adressé au Conseil Départemental de la Gironde le Jeudi 11 juin 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

### **Point Transport à la demande**

Monsieur le Maire, après avoir participé à la dernière réunion de la Communauté de Communes du Bazadais, informe le Conseil Municipal qu'aucune demande n'a été enregistrée ni au secrétariat de la Mairie ni à la Communauté de Communes du Bazadais.

Les habitants de la commune qui ont été informés de ce service à la demande ne doivent pas hésiter à se renseigner pour toute demande de transport.

## **Questions diverses**

### Défibrillateur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la documentation reçue relative à un défibrillateur extérieur au prix de 1920,00 € TTC.

Le Conseil Municipal propose de se renseigner auprès des services compétents (Pompiers, Croix Rouge) et des structures possédant ce matériel.

Ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### Carte de remerciements

Monsieur le Maire fait part aux élus des cartons de remerciement reçus au secrétariat de la Mairie suite au décès de Madame MAUJET, Monsieur LAPORTE et Monsieur LABAT.

### Croix des pèlerins de Gajac

Monsieur Hubert MERCIER remercie le Conseil Municipal qui a fait réparer la Croix des Pèlerins de Gajac et a remis à Monsieur le Maire le magazine de Septembre 1996 « Bulletin des amis de la cité de Bazas » où paraît un dessin de la Croix de Pèlerins de Gajac.

### Cérémonie Plantation des Pins

Mr Jean-Paul POUBLAN et Mme Sylvette CAMBEROU remercient le Conseil Municipal de la bonne organisation de la Plantation des Pins qui s'est déroulée les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2015 et ont remis une boîte de ballotins au Conseil Municipal.

### Comité des Fêtes

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail reçu de la responsable des associations de la Sous-Préfecture concernant l'association du Comité des Fêtes de Gajac.

Dans la mesure où il n'y a pas de bureau reconstitué, l'association et le compte bancaire resteront en sommeil automatiquement jusqu'à qu'il se présente un nouveau bureau.

Le dossier ne pourra évoluer tant que les lettres de démission des membres ne seront parvenues.

### Logement 4 Bis Faly

Les clôtures extérieures sont terminées.

### Logement 4 Faly

Les travaux de la salle d'eau sont réalisés.

### City Stade

La Commission Espaces Verts fait part au Conseil Municipal des travaux restant à effectuer au City Stade (nettoyage barrière, gazon...).

### Entreprise Bonhomme

La Commission Espaces Verts évoque l'engagement de l'Entreprise BONHOMME de détruire le reste des souches afin de pouvoir installer une barrière en bois déjà prévue.

Monsieur le Maire se charge de relancer cette entreprise afin d'exécuter les travaux prévus.

Monsieur le Maire reste dans l'attente des devis pour connaître les coûts éventuels des divers travaux à réaliser à l'extérieur.

### Entretien avec le personnel communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des entretiens qui ont été effectués le 26 mai 2015 avec le personnel de la commune.

### Croix face au Monument aux Morts

Mr Pascal LOSSE informe le Conseil Municipal que Madame DIEU qui entretenait jusqu'à présent la Croix située devant le Monument aux Morts souhaiterait que la commune prenne en charge cet entretien.

### Conseil Départemental de la Gironde

Suite à la visite de Mme GUTTIEREZ du Conseil Général de la Gironde, au sujet de l'étude à réaliser pour les travaux de l'Eglise de Gajac, il est possible d'obtenir deux subventions : la première du Conseil Départemental à hauteur de 25 % et la deuxième de 30 % de l'Etat.

